



SYNDICAT DES AGENTS TERRITORIAUX DE LINAS

Monsieur le Maire
Place E. Pillon
91310 LINAS

Linass, le 13 Janvier 2012

Objet : Frais de transports pour les stages

Monsieur le Maire,

Le 28 octobre dernier, le conseil d'administration du CNFPT a voté plusieurs mesures à caractère financier dont l'objectif est de compenser la diminution de ses recettes d'environ 33 millions d'euros.

Celle-ci résulte de l'insertion d'un article dans la loi de finances rectificative de 2011 qui abaisse le taux plafond de la cotisation « formation » de 1 % à 0,9 % à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de deux ans.

Une des mesures adoptées prévoit la suppression du remboursement des frais de déplacement des stagiaires, à l'exception de ceux dont la résidence administrative est située en Corse ou dans les collectivités ou territoires d'Outre Mer.

Les frais de restauration et d'hébergement restent pris en charge par le CNFPT.

Toutes les actions formations sont concernées, y compris les actions déjà programmées, telles les cycles professionnels, les itinéraires de formation, les formations d'intégration et de professionnalisation, sauf si elles s'inscrivent dans un contrat d'objectif territorialisé signé avant le 1^{er} janvier 2012.

Mêmes les organisations syndicales qui siègent au conseil d'administration du CNFPT peuvent comprendre la nécessité pour l'établissement, mis devant le fait accompli, de trouver des solutions nécessaires à l'équilibre de son budget et qui prennent effet immédiatement, l'intérêt des collectivités locales et des agents nécessite que ces derniers ne soient pas pénalisés par les mesures législatives décidées unilatéralement, sans concertation avec les associations d'élus.

Par ailleurs, dans cette période de crise du pouvoir d'achat subie par tous les salariés, il nous semblerait particulièrement injuste de faire supporter ces dépenses par les agents territoriaux.

C'est pourquoi nous vous demandons, afin de garantir à tous nos collègues le maintien effectif de leur droit à la formation, de nous confirmer l'engagement de notre collectivité d'assumer les frais de transport liés aux stages suivis auprès du CNFPT, à partir du 1^{er} janvier 2012.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée

Pour le bureau syndical
Madame AUDEBERT Marie-José
Membre titulaire du CTP

Secrétaire du syndicat Force Ouvrière de Linas

Copie : Personnel communal